

Titre : L'Évaluation formative du Partenariat entre le Gouvernement canadien et la Société de la Croix rouge canadienne pour accroître l'aide

A. MODIFICATIONS À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

EFFACER et **REMPPLACER** le paragraphe 9.8b) à l a Section 1: *Instruction aux soumissionnaires – Fiche de renseignements spécifiques* avec ce qui suit :

9.8 (b)	Le nombre approximatif de jour-personnes de l'équipe pour compléter le mandat est de 100 jours.
----------------	---

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question no 1	<p>J'ai lu avec intérêt l'annonce concernant l'évaluation formative du partenariat entre le gouvernement du Canada et la Société canadienne de la Croix-Rouge, et j'ai communiqué avec un collègue au cours de la dernière semaine.</p> <p>Nous examinons des options en vue de déposer une soumission pour ces services de conseil, mais nous sommes confrontés à des contraintes d'ordre pratique. Mon collègue travaille actuellement en Europe et j'offre pour le moment des services de conseil à court terme en Asie. Il nous serait donc difficile de soumettre des versions imprimées des propositions techniques et financières avant l'échéance du 12 avril. Par conséquent, des versions électroniques représenteraient-elles une solution acceptable, ou pouvez-vous nous suggérer une autre façon de procéder?</p> <p>Nous vous remercions à l'avance de vos conseils.</p>
Réponse 1	Malheureusement, comme il est indiqué à la Section 1 des Instructions aux soumissionnaires, article 7 – Dépôt et réception des propositions, le MAECD ne peut accepter les propositions en versions électroniques.
Question no 2	Dans quelle mesure le nombre estimatif de jours-personnes (feuille de données 9.8) doit-il être perçu comme une limite du nombre de jours-personnes offerts? Une offre qui dépasse sensiblement un total de 100 jours-personnes aurait-elle un effet négatif sur l'évaluation de la soumission.
Réponse 2	Le nombre approximatif de jour-personnes mentionné à l'article 9.8 de la fiche de renseignements spécifiques est basé sur la portée du mandat. Il s'agit d'un estimé. Les soumissionnaires peuvent proposer un nombre de jour-personnes différent, mais cela devrait être relativement similaire au nombre estimé du MAECD.
Question no 3	Nous aimerions obtenir des précisions au sujet du nombre estimatif de 100 jours pour préparer le marché énoncé au paragraphe 9.8 et la feuille de données. Plus particulièrement, pouvez-vous confirmer si une proposition renfermant un nombre estimatif plus élevé de jours serait pénalisée, même si la proposition financière du soumissionnaire respecte le plafond budgétaire?

Réponse 3	Prière de vous référer à la réponse 2.
Question no 4	Par rapport à la question ci-dessus, en supposant qu'un dépassement du nombre estimatif de 100 jours pour effectuer le travail soit acceptable, pouvez-vous confirmer si une proposition prévoyant plus de 50 jours-personnes pour les activités de collecte de données sera ou non pénalisée, si la méthodologie et l'approche du soumissionnaire justifient cette façon de faire ?
Réponse 4	L'approche et la méthodologie sera évaluée selon la grille d'évaluation publiée à la Section 5. Tel que mentionné à la réponse 2, c'est au soumissionnaire de déterminer la meilleure approche et méthodologie possible.
Question no 5	<p>La situation qui suit serait-elle considéré comme un conflit d'intérêts?</p> <p>L'expert-conseil est un bénévole de la Croix-Rouge canadienne (CRC) et il a signé un contrat de travail occasionnel à temps partiel avec l'organisme l'an dernier (pour évaluer leur intervention domestique auprès des réfugiés syriens). En outre, il amorce à peine une brève affectation contractuelle d'expert-conseil dans le cadre du programme national de gestion des catastrophes de la CRC pour évaluer certains aspects de la réponse aux incendies de forêt en Alberta.</p> <p>Toutefois, cette personne n'entretenait aucun lien ni intérêt avec le projet d'AMC et ne participait pas aux activités internationales de la Croix-Rouge canadienne (qui fonctionne de façon plutôt indépendante). Le consultant n'a œuvré que dans le cadre du programme national de gestion des catastrophes.</p>
Réponse 5	<p>Le MAECD ne peut pas répondre aux questions spécifiques sur les conflits d'intérêts à cette étape du processus de la DDP. Il incombe au soumissionnaire de déterminer s'il se trouve en situation de conflit d'intérêts selon le TECH-2 article 5. Conflit d'intérêt – avantage injuste.</p> <p>Les situations de conflit d'intérêts potentielles seront évaluées au cas par cas à l'étape d'évaluation des propositions.</p>
Question no 6	En ce qui concerne le processus SEL 2017-D-000396-1, la DDP concerne en fait deux évaluations, l'une pour le pilier I et l'autre pour le pilier II. Les missions à l'étranger semblent être uniquement associées au pilier II, puisque ce dernier touche neuf pays. Compte tenu de la limite de 50 jours pour la collecte de données et du fait que la visite de 10 pays exige un niveau de travail d'au moins 26 jours (soit approximativement 36 jours civils), il semble que soit les missions à l'étranger constituent la seule méthodologie de collecte de données permise pour le pilier II, soit il y a une différence entre les deux piliers en termes du niveau de travail pour la collecte de données et donc, de la production de rapports. Toutefois, comme le pilier I représente la majeure partie du financement, cela ne paraît pas nécessairement sensé. Y a-t-il un chevauchement entre les pays concernés par le pilier I et ceux qui sont associés au pilier II, ce qui ferait en sorte que les missions de collecte des données dans les différents pays puissent servir aux deux évaluations? Dans la négative, y a-t-il une autre raison pour justifier ce qui semble être une affectation biaisée du temps et du niveau de travail à consacrer au

	pilier II?
Réponse 6	Comme il est précisé dans la DDP, l'évaluation comportera des évaluations individuelles pour chaque projet des deux piliers, et une évaluation des contributions de chaque projet aux objectifs des piliers. Le niveau de travail de 50 jours pour la collecte de données concerne principalement les missions à l'étranger pour évaluer les projets du pilier II, qui portent sur le renforcement des sociétés nationales.

C. TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES